



Confédération suisse

BREVET

Thomas Matile

né le 24 décembre 1976, originaire de La Sagne (NE),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement du 10 avril 2000 approuvé par le Département fédéral de l'économie.

Le présent brevet autorise le titulaire à porter la dénomination légalement protégée de

**Contremaître menuisier
avec brevet fédéral**

Berne, le 5 juillet 2004

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie

Le directeur



Fédération romande des entreprises de menuiserie,
ébénisterie, charpentes, des fabriques de meubles
et des parqueteurs

Le président de la Commission d'examen